

219C1402
FR0013181864-FS0759

13 août 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 août 2019, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 août 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir 12 119 089 actions ALTRAN TECHNOLOGIES² représentant autant de droits de vote, soit 4,72% du capital et 4,70% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une restitution d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES détenues à titre de collatéral.

¹ La Banque centrale de Norvège.

² Dont 4 479 996 actions détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 257 021 105 actions représentant 257 827 144 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.